



## Formulaire de demande: reconnaissance *indirecte* d'un titre postgrade

### **1. Qu'est-ce que la reconnaissance indirecte d'un titre postgrade et qui peut la demander ?**

- La reconnaissance indirecte s'applique aux titres postgrades obtenus hors UE/AELE mais déjà reconnus dans l'un des Etats UE/ALE.
- Toute personne souhaitant demander une reconnaissance indirecte de son titre postgrade doit satisfaire cumulativement aux conditions fixées au chapitre 2, faute de quoi la reconnaissance ne sera pas possible. Le requérant a toutefois la possibilité d'obtenir le titre postgrade fédéral. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à l'adresse suivante : <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/00407/06658/index.html?lang=fr>

### **2. Conditions requises pour la reconnaissance indirecte d'un titre postgrade**

Si un Etat contractant reconnaît un titre postgrade obtenu dans un Etat hors UE/AELE, la Suisse peut reconnaître cette reconnaissance (reconnaissance indirecte). Pour ce faire, le requérant doit satisfaire cumulativement aux conditions suivantes, soit :

- détenir un diplôme reconnu par la MEBEKO ou un diplôme fédéral ;
- posséder la nationalité de la Suisse ou de l'un des Etats membres de l'UE ou de l'AELE (Croatie exclue à l'heure actuelle) ou son conjoint possède une de ces nationalités ;
- disposer d'une attestation confirmant que l'Etat concerné a effectué la première reconnaissance conformément à l'annexe V de la directive 2005/36/CE, dans le respect des conditions minimales de formation selon le titre III, chap. III, de la directive ;
- justifier d'une expérience professionnelle clinique récente (au cours des cinq dernières années) dans la discipline choisie d'au moins trois ans dans l'Etat ayant reconnu le titre postgrade et/ou en Suisse ; et
- disposer de bonnes connaissances d'une des langues officielles de la Suisse (niveau B2)

**Important : Veuillez déposer la demande de reconnaissance indirecte de votre titre postgrade uniquement lorsque vous remplissez toutes ces conditions et êtes en mesure de le prouver (vous trouverez au chapitre 3 une liste des documents à fournir).**

### 3. Liste de documents à fournir

Les documents suivants doivent être joints au présent formulaire de demande dûment daté et signé (la MEBEKO se réserve explicitement le droit d'exiger d'autres documents) :

- Copie certifiée conforme** du passeport ou de la carte d'identité et, si nécessaire, **copies certifiées conformes** du passeport ou de la carte d'identité de l'époux / l'épouse et du certificat de mariage (voir chapitre 2 de ce formulaire de demande)
- Curriculum vitae**
- Copie certifiée conforme** du titre postgrade
- Copie certifiée conforme** de la traduction du titre postgrade, si l'original n'a pas été rédigé en français, en allemand, en italien ou en anglais
- Copie certifiée conforme** d'une attestation confirmant que l'Etat concerné a effectué la première reconnaissance conformément à l'annexe V de la directive 2005/36/CE, dans le respect des conditions minimales de formation selon le titre III, chap. III, de la directive
- Copie certifiée conforme** d'une attestation émanant de l'autorité compétente de l'Etat ayant reconnu le titre postgrade, qui certifie que son titulaire a exercé la discipline choisie durant au moins trois ans dans cet Etat. A défaut, des **copies certifiées conformes** de certificats de travail peuvent être joints ; ceux-ci doivent attester, pour un taux d'occupation calculé à 100 %, d'une expérience clinique récente (c.-à-d. qui ne remonte pas à plus de cinq ans) d'au moins trois ans dans la discipline choisie. Indications nécessaires dans les certificats de travail : 1) données précises sur le début et la fin de l'activité ; 2) fonction exercée ; 3) taux d'occupation

### 4. Informations destinées aux requérants

- **Demande de reconnaissance d'un diplôme :**  
La reconnaissance d'un diplôme doit faire l'objet d'une demande séparée (cf. formulaire de demande de reconnaissance d'un diplôme : <http://www.bag.admin.ch/themen/be-rufe/00407/00554/index.html?lang=fr>).  
Les demandes de reconnaissance d'un diplôme et d'un titre postgrade sont traitées séparément ; les documents peuvent toutefois être envoyés ensemble, en un seul exemplaire.
- **Les documents ne seront pas restitués :**  
La décision de la reconnaissance se fonde sur les documents produits. Ceux-ci demeurent donc dans nos archives et ne seront pas restitués.
- **Adresse de la MEBEKO :**  
La demande doit être envoyée exclusivement par courrier. Veuillez nous envoyer le/les formulaire/s de demande ainsi que les justificatifs nécessaires à l'adresse suivante :

**Office fédéral de la santé publique**

**MEBEKO**

**Schwarzenburgstrasse 161**

**CH – 3003 Berne**

**Tél : +41 58 462 94 83, fax : +41 58 463 00 09**

- **Copies certifiées conformes :**
  - Nous acceptons des copies certifiées conformes établies par les autorités suivantes en Suisse ou dans un Etat de l'UE/AELE :  
Notaires, représentations diplomatiques, administrations communales, municipalités (mairie), préfectures, tribunaux et autorités citées dans les directives européennes pour les documents qu'elles établissent elles-mêmes.

Nous ne pouvons pas garantir que les copies certifiées conformes sont effectivement établies par ces autorités.

- Nous n'acceptons **pas** de copie certifiée conforme des services suivants :  
Autorités dont nous ne pouvons pas lire ou vérifier la certification, traducteurs, organismes bénévoles, aumôneries, interprètes, caisses-maladie, banques et caisses d'épargne, hôpitaux, auto-certification, notamment.

➤ **Coûts et facturation :**

- L'émolument pour le traitement d'une demande de reconnaissance indirecte d'un titre post-grade est compris entre 800.-- et 1'000.-- francs.
- Dès que nous aurons vérifié l'exhaustivité de la demande, nous vous enverrons la facture par courrier séparé.
- L'attestation de reconnaissance (sera envoyée après le paiement des émoluments.
- Prière de n'envoyer ni chèque, ni argent liquide.

## 5. Titres postgrades

Veillez cocher le titre qui convient :

<input type="checkbox"/> Allergologie	<input type="checkbox"/> Néphrologie
<input type="checkbox"/> Anesthésiologie	<input type="checkbox"/> Neurochirurgie
<input type="checkbox"/> Cardiologie	<input type="checkbox"/> Neurologie
<input type="checkbox"/> Chirurgie	<input type="checkbox"/> Oncologie médicale
<input type="checkbox"/> Chirurgie maxillo-faciale (formation universitaire en médecine humaine et dentaire)	<input type="checkbox"/> Ophtalmologie
<input type="checkbox"/> Chirurgie orale (odontologie)	<input type="checkbox"/> Orthodontie (odontologie)
<input type="checkbox"/> Chirurgie pédiatrique	<input type="checkbox"/> Orthopédie
<input type="checkbox"/> Chirurgie plastique	<input type="checkbox"/> Oto-rhino-laryngologie
<input type="checkbox"/> Chirurgie thoracique	<input type="checkbox"/> Pathologie
<input type="checkbox"/> Dermatologie et vénéréologie	<input type="checkbox"/> Pédiatrie
<input type="checkbox"/> Endocrinologie	<input type="checkbox"/> Pharmacologie
<input type="checkbox"/> Formation spécifique en médecine générale	<input type="checkbox"/> Physiothérapie
<input type="checkbox"/> Gastro-entérologie	<input type="checkbox"/> Pneumologie
<input type="checkbox"/> Génétique médicale	<input type="checkbox"/> Psychiatrie
<input type="checkbox"/> Gynécologie et obstétrique	<input type="checkbox"/> Psychiatrie pour enfants et adolescents
<input type="checkbox"/> Hématologie générale	<input type="checkbox"/> Radiologie diagnostique
<input type="checkbox"/> Maladies infectieuses	<input type="checkbox"/> Radiothérapie
<input type="checkbox"/> Médecine du travail	<input type="checkbox"/> Rhumatologie
<input type="checkbox"/> Médecine interne	<input type="checkbox"/> Santé publique et médecine sociale
<input type="checkbox"/> Médecine nucléaire	<input type="checkbox"/> Urologie
<input type="checkbox"/> Médecine tropicale	

Vous pouvez faire une demande de reconnaissance indirecte pour plusieurs titres. Les émoluments correspondants seront perçus pour chaque demande.

Veillez remplir le formulaire sur la page suivante en fournissant les indications relatives à votre diplôme et vos données personnelles.

## 6. Données relatives à la demande de reconnaissance indirecte d'un titre postgrade

**IMPORTANT** : La reconnaissance indirecte d'un titre postgrade est possible uniquement si vous détenez un diplôme fédéral ou un diplôme formellement reconnu par la MEBEKO.

Mon diplôme est déjà reconnu. Date de la reconnaissance : \_\_\_\_\_

Mon diplôme n'est pas encore reconnu. La demande de reconnaissance est jointe à la présente demande.

Etat ayant délivré le titre postgrade : \_\_\_\_\_

Etat de l'UE/AELE ayant reconnu le titre postgrade : \_\_\_\_\_

Langue souhaitée pour la reconnaissance (un seul choix possible) :

Français

Allemand

Italien

## 7. Données personnelles

Formule d'appel

Madame

Monsieur

Nom

Nom de famille  
à la naissance

Prénom(s)

Adresse

NPA/Lieu/Pays

N° AVS suisse  
(si disponible)

Courriel

Téléphone

Date de naissance

Nationalité

Etat civil

Nationalité de  
l'époux/épouse

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_